



le 19 décembre 2022

# SUD : l'esprit de Noël !

**Congés horaires postés - alternance :** Après avoir fait régulariser les augmentations des salariées en retour de congé maternité, après avoir fait régulariser plusieurs centaines de congés liés à l'article L3141-8, **SUD fait reconnaître les droits aux congés horaires postés des alternants !**

Après 18 mois d'échanges en et hors instances, comprenant un courrier de l'une de nos avocates, **la Direction accorde enfin les droits légalement dus aux alternants (apprentissage et professionnalisation) sur les congés horaires postés.**

Voici les droits à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- **Pour les salariés en CQP 5\*8 : 6 jours de congé** pour une année civile complète d'activité à raison d'un jour pour 2 mois,
- **Pour les salariés 5\*8 en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation hors CQP : 3,6 jours de congé** pour une année civile complète d'activité à raison de 0,6 jour pour 2 mois (arrondis à la demi-journée supérieure en fin d'année ou en cas de sortie en cours d'année).
- **Pour les salariés en CQP 2\*8 et 3\*8 : 2 jours de congé** pour une année civile complète d'activité à raison d'une demi-journée par trimestre),
- **Pour les salariés 2\*8 et 3\*8 en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation hors CQP : 1,2 jour de congé** pour une année civile complète d'activité à raison de 0,3 jour pour 1 trimestre (arrondis à la demi-journée supérieure en fin d'année ou en cas de sortie en cours d'année).

**Cette mesure est applicable par rétroactivité pour :**

- Les contrats d'apprentissage et de professionnalisation présents en 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2023 **au titre de l'année 2022**,
- Les salariés qui étaient en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation en 2022 et qui sont présents sur l'établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en contrats à durée déterminée ou à durée indéterminée **au titre de 2022.**

**Contactez-nous si vous estimez être concerné.**

**La Direction a refusé toute rétroactivité antérieure à 2022.**

Cette mesure représente **environ 500 congés par an** pour l'ensemble des alternants postés (2\*8, 3\*8 et 5\*8) de l'établissement.

SUD y voit une amélioration significative de la politique d'alternance. **#attractivité**

**LE CODIR DÉPLOIE AUPRÈS DE LA DRH SA LUTTE CONTRE L'ATTRACTIVITÉ**



**SUD a également obtenu que cet accord soit d'une durée de 3 ans au lieu d'une seule année.**

**SUD a signé cet accord « gestion des postes 2023-2025 »** qui, pour rappel, encadre aussi : **la prime de fidélité des alternants**, la possibilité de prendre un temps partiel à **80% en 3\*8 et 5\*8 dans le cadre d'un congé parental d'éducation** et **le recours aux CDD (sans être exhaustif : pour mobilité, pour absence supérieure à 1 mois, pour surcroît d'activité, pendant la grossesse et durant le congé maternité / paternité).**

# Les informations de SUD !

**BFM TV :** Notre ancienne PDG (de COGEMA), madame Anne LAVERGEON, est désormais consultante énergie à BFM TV. C'est un peu comme proposer les Balkans en consultants fiscaux. **#éthique**

**PEARL :** Il y a deux ans, SUD s'est refusé à signer la moindre lettre d'engagement de la Direction sur son projet PEARL. Pour rappel, PEARL signifie « Pour une Entreprise Attractive Responsable et Lisible ». **#péricliter**

Désormais, chacun ne peut que constater au travers des accords d'intéressement et salariaux **les différences significatives dans ces entreprises scindées** : Orano DEM, Orano R (Recyclage) et Orano CE (Chimie Enrichissement).

La justification de la Direction est simple : « *Ce ne sont pas les mêmes entreprises ! Elles n'ont pas les mêmes enjeux, ni les mêmes clients !* ». Mais où sont les clients promis via cette meilleure lisibilité ? Où sont les investisseurs qui se bouscuaient ?

Le bilan s'avère tout aussi simple : **une mise en difficulté d'Orano Recyclage**, devenue **inatttractive**, qui avait pourtant tiré (via l'Aval) l'ensemble du cycle pendant des années (financement de GB2, de Comurhex 2 et encaisser une partie des ravages liés aux pertes de Framatome et autre acquisition d'Uramin) !

**SUD continuera d'œuvrer pour la pérennité de la filière du recyclage porteuse d'enjeux écologiques et énergétiques stratégiques pour le pays.** Espérons de bonnes nouvelles rapidement.

**CONVERGENCE phase n°2 :** La prochaine réunion sur les négociations « CONVERGENCE phase n°2 » est prévue le **jeudi 22 décembre**. SUD a envoyé un compte rendu de plusieurs pages faisant le point sur les négociations, **n'hésitez pas à nous le demander si vous ne l'avez pas reçu**.

**SUD va écrire à la Direction, en amont de la prochaine réunion de négociation, pour formuler de nouvelles propositions.**

**Postes d'arrêt - fêtes de fin d'année :** SUD n'est pas favorable au dépôt de préavis de grève illimitée n'étant rattachés à aucune action ou objectif précis. **La remise d'OMF ne doit pas être banalisée. À notre sens, cela engendre un manque de clarté pouvant nuire à un positionnement éclairé des salariés.**

**Par cohérence, SUD justifie toujours les préavis de grève qu'il dépose** (exemple récent de notre préavis sur les négociations CONVERGENCE phase n°2 - motif clair et durée précise).

À défaut d'engagement clair de la Direction sur les postes d'arrêt de fin d'année, nous avons déposé 2 préavis de grève **uniquement** pour qu'ils soient organisés. **Ces préavis ne couvrent ainsi que les 3 postes d'arrêt traditionnels de Noël et du Jour de l'An** ([cliquez ici pour les consulter](#)) :

- Du samedi 24 décembre à 20H22 au dimanche 25 décembre 20H56,
- Du samedi 31 décembre 2022 à 20H22 au dimanche 01 janvier 2023 à 20H56.

**OMF - droit de grève :** **SUD rappelle qu'un salarié gréviste sous OMF ne doit réaliser que des tâches de sûreté/sécurité.** **N'hésitez pas à nous contacter pour toute restriction abusive.**

**Don du sang :** **La Direction refuse catégoriquement de donner des AAS** (autorisation d'Absence Avec Solde) aux salariés donnant leur sang à Beaumont-Hague alors même que les réserves de l'EFS (Établissement Français du Sang) sont basses. **#Oranosolidaires**

**Billetterie Loisirs :** Après **Jump-Up**, la sous-commission Billetterie Loisirs va prochainement proposer des tarifs pour l'activité **DreamAway** à Cherbourg (aventures et expériences de réalité virtuelle).

Contactez la Billetterie Loisirs via : [loisirs.orano@gmail.com](mailto:loisirs.orano@gmail.com) (**Billetterie disponible par messagerie y compris pendant les fêtes de fin d'année**)

**Prochaines permanences :** les **jeudis 22 et 29 décembre 12H30 au Bâtiment Social.**

**Coupures électriques :** SUD a demandé à la Direction si elle envisageait des mesures exceptionnelles **pour la garde d'enfants en cas d'écoles fermées** dans le cadre des mesures d'économie d'électricité prévues par le Gouvernement.

**La Direction a été limpide : « Aucune disposition n'est prévue à ce jour. ».**

Nous avons également demandé quelles étaient les solutions palliatives prévues en cas de coupure électrique impactant les antennes relais.

**La Direction a expliqué que les astreintes de rang 1 devront rester sur l'usine de 18H à 20H ces jours-là.**

ON SERA PRÉVENUS AVANT LES COUPURES ÉLECTRIQUES



Contactez-nous au **06.03.17.05.15** ou au **06.75.38.74.79** ou via [sud.anc.lahague@gmail.com](mailto:sud.anc.lahague@gmail.com)

# Osons vivre ensemble !

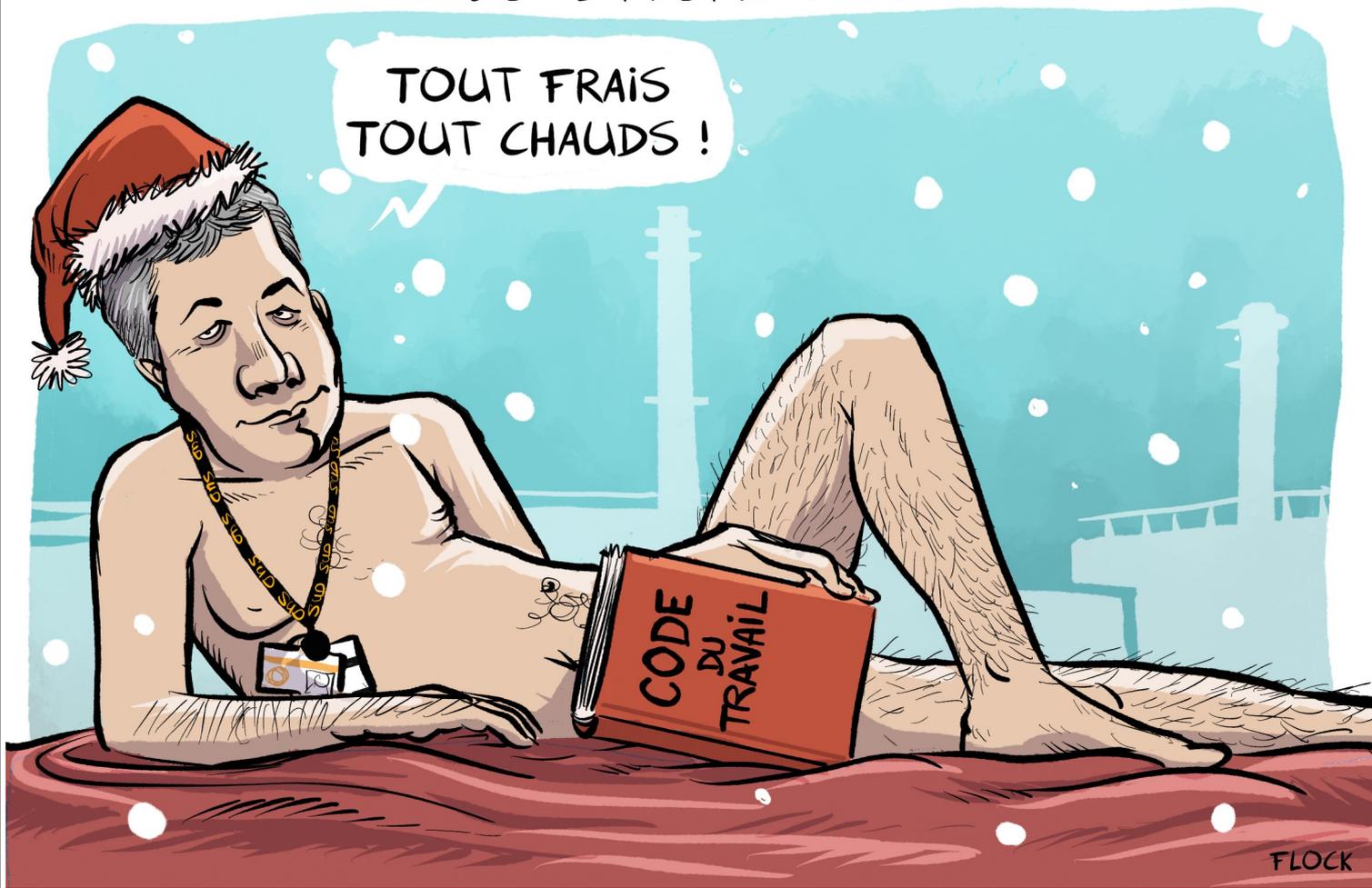
**Calendriers SUD 2023 :** Vous êtes nombreux à nous demander quand seront publiés nos calendriers 2023. **#pression**

La rentrée scolaire ainsi que les vacances de la Toussaint et de Noël n'ont été officialisées que le 07 décembre au Journal Officiel. Nous souhaitons les inclure, ce qui explique « le retard ».

**Comme toujours, vous y trouverez des informations pratiques.**

**Nos calendriers arrivent durant les fêtes de fin d'année, n'hésitez pas à nous les demander !**

## SUD TENU DE PUBLIER (ENFIN) SES CALENDRIERS 2023



**Adhérer à SUD<sup>(1)</sup> : ça n'engage à rien, mais ça nous renforce tous !**

(1) **Démarche anonyme** - contactez-nous au **06.75.38.74.79** ou via **sud.anc.lahague@gmail.com**

Le prélèvement peut se faire en une ou plusieurs fois, à vous d'en définir la périodicité. Cochez votre choix.

annuel : 1 x 102 €       semestriel : 2 x 51 €       trimestriel : 4 x 25,5 €       mensuel : 12 x 8,50 €

Envoyer ce bulletin et un RIB par courrier au local SUD - bâtiment social, ou sur **sud.anc.lahague@gmail.com** ou par simple photo au **06.75.38.74.79**

Adresse :

Téléphone :

@mail :

Convention Collective : Métallurgie Parisienne

Activité : Recyclage

Nom :                      Prénom :

Date de naissance :

Entreprise : **Orano Recyclage**

Régime de travail :                      Equipe n°:

Profession :                      Service :

Fait à ..... , le ..../..../.....

Signature : .....